



Conseil municipal du 17 décembre 2015

COMPTE RENDU

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

Pose de onze candélabres au lotissement Kazek Koad

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité la pose de onze candélabres au lotissement Kazek Koad, situé à Saint-Eutrope montant total de 23 698.24 € HT euros hors taxes. Une convention sera signée en ce sens avec le SDEF et la Commune de Plougouven afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au SDEF qui participera au financement à hauteur de 4 125.00 €.

Transfert de la compétence « entretien de l'éclairage public » au SDEF

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) propose à la Commune une convention par laquelle celle-ci lui transférerait sa compétence « Entretien et maintenance des installations d'éclairage public ». A l'unanimité, les membres du Conseil municipal souhaitent que le SDEF reformule sa proposition.

Marché d'aménagement des abords de la Mairie

Les abords de la Mairie sont actuellement en cours de réaménagement pour réorganiser le périmètre compris entre l'arrière de la Mairie, la salle des fêtes et le groupe scolaire Albert Larher. Les deux premiers lots du marché (terrassement et espaces verts) avaient été attribués en juillet.

A la majorité (2 abstentions) le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n°3 « aires de jeux et aire multisport » de ce même marché à l'entreprise Synchronicity pour un montant de 63 242.75 € HT

Le montant du lot n°2 a également été rectifié à l'unanimité (115 346.00 € au lieu de 114 146.00 € HT).

Morlaix Communauté

Rapport d'activité 2014 de Morlaix communauté : communication

Conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999, le rapport d'activité 2014 de Morlaix communauté a été présenté aux membres du Conseil municipal. Ce rapport retrace les actions réalisées tout au long de l'année par l'ensemble de ses Directions.

Achèvement de la procédure de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par Morlaix Communauté

Par délibération en date du 20 novembre 2014, le Conseil municipal de Plougouven avait décidé de prescrire la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et avait, par la suite, confié à la prestation de mise en œuvre de cette révision à la société Géolitt.

Depuis, des actions ont déjà été engagées ou achevées dans ce cadre :

- Etude des zones humides (« Trame Verte et bleue »).
- Etude sur l'identité de la Commune (Réflexion sur les axes de développement de la Commune).
- Diagnostic agricole (Problématiques d'enclavement des exploitations agricoles, notamment).
- Diagnostic du PLU.
- Engagement de l'étude du PADD (Objectif : mars 2016).
- Recensement du Patrimoine historique de la Commune (PNRA).

La Commune de Plougonven était donc en cours de révision générale de son PLU au moment du transfert de compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale » à Morlaix Communauté, le 1^{er} décembre 2015.

Ce transfert de compétence n'interdit cependant pas la poursuite de la procédure de révision générale mais il ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même la procédure de révision générale de son PLU.

A l'unanimité, le Conseil municipal a donné son accord pour que Morlaix Communauté poursuive et achève la procédure de révision générale engagée par la Commune de Plougonven.

Extension de l'espace VTT-FFC du secteur Guerlesquin

Le Maire a porté à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de l'espace VTT-FFC du secteur Guerlesquin. Il s'agit d'un projet est proposé par la Morlaix communauté et la Maison du Tourisme Baie de Morlaix Monts d'Arrée.

Ces itinéraires empruntant des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la Commune le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'autoriser le passage de randonneurs sur la propriété privée communale, le balisage des itinéraires et de demander l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés.

Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Le contrat enfance jeunesse (CEJ), signé par la Commune en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), étant arrivé à échéance au 31 décembre 2014, un nouveau CEJ va être signé.

A l'unanimité le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour signer le contrat enfance jeunesse 2015-2018.

Conseils des écoles : désignation d'un nouveau représentant

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé le remplacement de Ronan Guernic par Marie-Christine Kervarrec en tant que représentante des élus aux Conseils des écoles de la Commune.

Fondation du Patrimoine : adhésion

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine. Cette dernière a pour but de participer à la sauvegarde du Patrimoine breton privé ou public ; elle aide les propriétaires à financer leurs projets de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine grâce à différents dispositifs (souscription publique pour les collectivités) avec un dispositif de défiscalisation.

Le montant de l'adhésion, au titre de l'année 2015, est fixé à 160 € pour les Communes dont la population est comprise entre 3000 et 5000 habitants.

Aliénation de chemins ruraux : validation de l'enquête publique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'avis favorable rendu par Madame Fontenelle, Commissaire enquêtrice et a décidé de procéder à l'aliénation des différents chemins répertoriés au dossier d'enquête publique, au prix déterminé par France Domaine le 9 avril 2015.